

Québec, le 10 août 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-90

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir le document « Appel à propositions établissements d'enseignement supérieur pour le développement de cours en ligne ouverts massivement ». Celui-ci porte le numéro 38280 dans la liste diffusée sur le site Web du Ministère en réponse à la demande 20-31.

Vous trouverez ci-joint les documents devant répondre à votre demande. Toutefois, il est à noter que certaines informations ont été élaguées étant donné qu'elles présentent des avis et recommandations.

Des documents ne peuvent également vous être acheminés puisqu'ils sont formés, en substance, d'analyses, d'avis et de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. La décision de ne pas vous transmettre ces renseignements ou ces documents s'appuie sur les articles 14, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

Des documents détenus par le Ministère ne peuvent vous être acheminés en vertu des articles 9 et 34 de la Loi, car ce sont des projets ou des documents produits pour le cabinet du ministre.

Vous trouverez en annexe copie des articles de la Loi mentionnés ci-contre.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Stéphanie Vachon
SV/JC/mc

p. j. 11

NOTE À L'INTENTION DU SOUS-MINISTRE ADJOINT

OBJET : Annonce des résultats de l'appel de propositions de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) pour la catégorie *Autres besoins*

Référence : SC-38280com4

Note : Il s'agit d'un contenu similaire à celui des notes des SC-38280com2 et SC-38280com3. Cette fois, la note vise à annoncer les résultats pour la catégorie *Autres besoins*.

À noter que les communications non regroupées s'expliquent par le besoin d'agir rapidement dès que les résultats sont prêts. Une autre communication a été soumise pour annoncer les résultats de la catégorie *Profession enseignante*, et une autre pourrait venir pour la catégorie *Intelligence artificielle*.

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

- L'appel de propositions pour le développement de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) a été ouvert du 13 février au 2 mars 2020. Il comportait cinq catégories : *Compétence numérique*, *Formation à distance*, *Intelligence artificielle*, *Profession enseignante* et *Autres besoins*.
- Cet appel inusité a suscité de l'intérêt de la part du réseau de l'enseignement supérieur, mais aussi des préoccupations importantes de la part de regroupements syndicaux (lesquelles ont fait l'objet d'une réponse dans le SC-41365).
- Les résultats pour les catégories *Formation à distance* et *Compétence numérique* ont été annoncés le 14 mai 2020. Les ententes de service sont en préparation pour la réalisation des mandats.

- 
- 

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS

- Des comités d'évaluation internes au MÉES ont été constitués pour chacune des catégories, à l'exception de la catégorie *Autres besoins*, et une attention a été portée pour éviter les conflits d'intérêts entre les évaluateurs et les personnes responsables des propositions.
- Huit projets ont été soumis dans la catégorie *Autres besoins*; aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une analyse. Il avait été décidé d'analyser dans un premier temps les projets des autres catégories, notamment *Formation à distance* et *Compétence numérique*, jugées prioritaires dans le contexte du défi de maintien des services éducatifs en situation de pandémie.

ENJEUX

- Dans le contexte de la COVID-19, les deux catégories qui demeurent immédiatement pertinentes sont *Compétence numérique* et *Formation à distance*. Les projets dans ces catégories ont déjà fait l’objet d’une annonce (SC-38280com2).
- [REDACTED]
- Plusieurs établissements continuent d’interpeller le Ministère pour savoir où en est le processus d’analyse de leurs projets soumis dans la catégorie *Autres besoins*.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Les sommes pour la réalisation des trois propositions de CLOM retenues par le Ministère à ce jour sont disponibles au programme 1, dans l’enveloppe de la mesure 20 du Plan d’action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

Les crédits ne sont toutefois plus disponibles pour soutenir la réalisation d’un projet de CLOM dans la catégorie *Autres besoins*, compte tenu des changements de priorité en raison de la pandémie, mais aussi dû au fait que plusieurs projets liés au PAN, prévus en 2019-2020, ont débordé en 2020-2021 et y accaparent une portion des budgets disponibles cette année.

RECOMMANDATION

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

NOTE À L'INTENTION DU SOUS-MINISTRE

OBJET : Mise en œuvre de la mesure 20 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur - Appel à propositions pour le développement de cours en ligne ouverts massivement

Référence : SC-38280

RÉSUMÉ

- Dans le cadre de la mesure 20 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (PAN), des sommes sont disponibles pour le développement de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) pour 2019-2023.
- Les CLOM sont des outils permettant de répondre à des besoins de formation généralisés, à grande échelle. Ils offrent à leur clientèle des modalités de formation flexibles. Il s'agit d'un type de formation à distance.
- Un comité de formation à distance existe au Ministère. Celui-ci a identifié quatre besoins de formation à grande échelle pour lesquels un CLOM pourrait être développé : la profession enseignante au 21^e siècle, l'intelligence artificielle, développer sa compétence numérique et la formation à distance. Le Ministère souhaite aller de l'avant et mandater des universités ou des collèges pour développer un CLOM pour chacun de ces besoins.
- Pour développer ces cours, il est proposé de procéder par un appel à propositions auprès des établissements d'enseignement supérieur à partir des thématiques préalablement identifiées.
- Également, comme il existe assurément des besoins de formation à grande échelle pour d'autres thématiques que celles identifiées par le comité de formation à distance du Ministère, l'appel à propositions des CLOM pour les années 2019-2021 visera deux catégories :
 - o Catégorie 1 – Thèmes ciblés : au choix en fonction des quatre thèmes identifiés par le comité sur la formation à distance du Ministère;
 - o Catégorie 2 – Autres thèmes : au choix des établissements en fonction de besoins justifiés (Exemple : en lien avec la rareté de main-d'œuvre dans certains domaines, notamment en technologies de l'information).
- La stratégie pour les années 2021-2023 prévoit un deuxième appel à propositions qui fera l'objet d'une note aux autorités à l'automne 2020.

INTRODUCTION

La mesure 20 du PAN vise à développer les cours en ligne ouverts massivement pour répondre à des besoins de formation à grande échelle. Pour mettre en œuvre cette mesure, une stratégie pour les années 2019-2021 a été élaborée. Celle-ci vise à réaliser un appel à propositions auprès des établissements d'enseignement supérieur.

Les CLOM développés dans le cadre de cette stratégie permettraient au Ministère d'agir dans un domaine de sa compétence, soit celui de contribuer « à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise » (Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 4).

ANALYSE

L'appel à propositions pour le développement de CLOM visera deux catégories.

Catégorie 1 – thèmes ciblés

Depuis juin 2019, un comité sur la formation à distance a été mis en place au Ministère (voir la mesure 22 du PAN). Celui-ci vise à développer une définition commune de la formation à distance et à faciliter la circulation de l'information sur les initiatives en ce sens autant dans l'éducation que dans l'enseignement supérieur.

Une première catégorie de propositions pourrait viser à développer des CLOM répondant aux quatre besoins prioritaires de formation à grande échelle identifiés par ce comité.

1. La profession enseignante au 21^e siècle

Dans le contexte de rareté de main-d'œuvre qualifiée dans le réseau de l'éducation, un CLOM serait un outil permettant d'initier des jeunes au métier d'enseignant ou d'enseignante (dans une perspective de choix de carrière). Pour le personnel enseignant déjà en fonction, légalement qualifié ou non, ce cours offrirait une opportunité de développement professionnel pertinente tout en permettant des modalités flexibles (apprentissage au rythme de chaque personne dans le respect de ses contraintes d'horaire). Ce CLOM a été proposé dans le cadre de la stratégie de valorisation de la profession enseignante et la proposition a été jugée pertinente.

2. L'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle est un enjeu de société en pleine croissance pour lequel de nouveaux besoins de formation émanent. Un CLOM sur cette thématique permettrait d'initier le grand public à ce qu'est l'intelligence artificielle, à aborder des enjeux éthiques et technologiques, tout en contribuant à accroître l'intérêt d'une éventuelle main d'œuvre pour des carrières dans le domaine. L'intelligence artificielle fait partie des éléments de la dimension 2 du Cadre de référence de la compétence numérique publié par le Ministère en avril 2019.

3. Développer sa compétence numérique

En avril dernier, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé le Cadre de référence de la compétence numérique. Il s'agit d'un document qui présente une compétence numérique divisée en 12 dimensions. Destiné autant au réseau de l'éducation que de l'enseignement supérieur, il a même une portée citoyenne élargie. Depuis son lancement, il a notamment été présenté à la Commission des partenaires du marché du travail, au Coopérathon Desjardins, au Conseil supérieur de l'Éducation, ainsi qu'auprès de nombreux partenaires. Ce cadre permet d'adopter un langage commun lorsqu'il est question de compétence numérique, tout en assurant une continuité dans la formation des jeunes et des adultes afin de favoriser le développement d'une pensée critique, de bonnes habitudes de vie liées au numérique, ainsi que des stratégies pédagogiques avec l'utilisation des technologies numériques. Un CLOM permettrait d'accroître la compétence numérique des Québécois et Québécoises en offrant une opportunité de formation pertinente, accessible et gratuite.

4. La formation à distance

Lors de la consultation réalisée pour l'élaboration du Plan d'action numérique, la formation à distance a été identifiée comme un domaine prioritaire par tous les acteurs consultés.

De plus, dans le cadre des travaux du Chantier sur le projet eCampus et la formation à distance en enseignement supérieur (2018-2019), une recommandation a émané des participants à l’effet qu’il serait souhaitable de développer une compréhension commune de ce qu’est la formation à distance et de soutenir le développement des compétences dans ce domaine. Un CLOM portant spécifiquement sur cette thématique pourrait permettre aux acteurs et actrices de la formation à distance de s’outiller sur son potentiel, les pratiques innovantes en la matière, et les transformations du rôle du personnel enseignant dans ce contexte.

Catégorie 2 – autres besoins

Comme il existe assurément des besoins de formation à grande échelle pour d’autres thématiques que celles identifiées par le comité de formation à distance du Ministère notamment en lien avec la pénurie de main-d’œuvre dans certains domaines de formation, les propositions pourront viser d’autres thèmes que ceux ciblés initialement, dans la mesure où une justification de la pertinence est fournie par les établissements.

À titre d’exemple, il serait possible de proposer un CLOM sur la santé mentale, dans une perspective de mieux-être et de formation tout au long de la vie. En effet, de récentes études démontrent une augmentation des problématiques de santé mentale dans l’ensemble de la société, notamment dans le contexte des études supérieures.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

PROCHAINES ÉTAPES

Voici les actions à venir en fonction du calendrier :

Dates	Étape
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Pour toutes les années financières touchées par la présente mesure, les sommes sont disponibles au programme 1, et ce, à même les crédits déjà octroyés pour la mesure 20 du PAN. Au total, 2 000 000 \$ sont disponibles pour le développement des cours répartis à raison d'un maximum de 500 000 \$ par année financière pour 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

La répartition des sommes variera en fonction des propositions reçues, lesquelles devront inclure un budget prévisionnel. Un montant maximal de 150 000 \$ par cours est fixé, incluant son ouverture au grand public jusqu'en mars 2023.

CONSULTATION

Les directions suivantes ont été consultées : Direction de l'adéquation formation-emploi, Direction de l'enseignement aux adultes et de la formation continue, Direction des ressources didactiques et pédagognumériques, Service des affaires institutionnelles, Direction de la formation professionnelle, Direction de l'enseignement privé et Direction de la valorisation et formation du personnel enseignant.

RECOMMANDATION

Considérant que les CLOM permettent de répondre à des besoins de formation à grande échelle;

Considérant que le comité sur la formation à distance a identifié des thématiques pour lesquelles un CLOM répondrait à un besoin de formation à grande échelle (la profession enseignante au 21^e siècle, l'intelligence artificielle, développer sa compétence numérique et la formation à distance);

Considérant qu'il existe assurément des besoins de formation à grande échelle pour d'autres thématiques que celles identifiées par le comité de formation à distance;

Considérant que les sommes nécessaires à la réalisation des propositions de CLOM sont disponibles via les crédits existants au programme 1 pour la mesure 20 du PAN;

À cet effet, un projet de lettre pour la signature du sous-ministre adjoint est joint à la présente.

NOTE À L'INTENTION DU SOUS-MINISTRE ADJOINT

OBJET : **Annonce des résultats de l'appel de propositions pour les catégories Formation à distance et Compétence numérique**

Référence : **SC-38280com2**

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

- L'appel de propositions pour le développement de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) a été ouvert du 13 février au 2 mars 2020. Il comportait cinq catégories : Compétence numérique, Formation à distance, Intelligence artificielle, Profession enseignante et Autres besoins.
- Cet appel inusité, a suscité de l'intérêt de la part du réseau de l'enseignement supérieur, mais aussi des préoccupations importantes de la part de regroupements syndicaux (lesquelles ont fait l'objet d'une réponse dans le SC-41365).

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS

- Des comités d'évaluation internes au MÉES ont été constitués pour chacune des catégories et une attention a été portée pour éviter les conflits d'intérêt entre les évaluateurs et les personnes responsables des propositions.
- En date du 23 avril, les comités d'évaluation ont rendu leur décision pour les catégories Compétence numérique, Formation à distance et Profession enseignante. Les catégories Intelligence artificielle et Autres besoins n'ont pas encore été évaluées.
- Pour la catégorie Formation à distance, parmi un total de huit propositions, deux propositions ont été évaluées ex aequo et ont été jugées complémentaires par le comité (Université Laval et Université de Montréal). Pour la catégorie Compétence numérique, parmi un total de neuf propositions reçues, une seule proposition a été retenue (Université de Montréal).
- En parallèle de cette démarche, une entente de services vient d'être signée avec la TÉLUQ pour la réalisation d'un CLOM sur la formation à distance pour répondre au besoin urgent engendré par la crise de la COVID-19.

ENJEUX

- Dans le contexte de la COVID-19, les deux catégories qui demeurent immédiatement pertinentes sont Compétence numérique et Formation à distance.
- Plusieurs établissements ont réitéré être en attente de réponse.

•

■

- [REDACTED]

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Les crédits pour la réalisation des propositions de CLOM retenues par les comités d'évaluation sont disponibles au programme 1, dans l'enveloppe de la mesure 20 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur. Chacun des trois CLOM coûtera 150K\$ réparti sur trois années financières, de 2020-2021 à 2022-2023.

RECOMMANDATION

Considérant que le processus s'est déroulé de façon rigoureuse et que les résultats sont prêts pour les catégories Compétence numérique et Formation à distance;

Considérant que ces CLOM sont immédiatement pertinents dans le contexte de la crise de la COVID-19;

[REDACTED]

[REDACTED]

À cet effet, sont joints à la présente :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Québec, le 4 février 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des cégeps

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
d'enseignement universitaire,

Dans le cadre de la mesure 20 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur souhaite développer l'offre de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) pour répondre à des besoins de formation à grande échelle.

Dans ce contexte, le Ministère a déterminé quatre thématiques pour lesquelles des CLOM seraient pertinents :

- Profession enseignante au 21^e siècle;
- Intelligence artificielle;
- Développer sa compétence numérique;
- Formation à distance.

Des mandats seront octroyés pour développer chacun de ces cours et en créer d'autres répondant à des besoins prioritaires identifiés par le réseau de l'enseignement supérieur. Dans certains domaines, des cours seront confrontés à la rareté de main-d'œuvre (exemple : technologies de l'information).

À cet effet, nous vous invitons à soumettre des propositions. Les cours devront :

- être entièrement produits sous forme de ressources éducatives libres, rendant leur réutilisation et adaptation possibles;
- faire l'objet de consultations auprès des ordres d'enseignement et des groupes appropriés en fonction des thématiques;
- être hébergés sur une plateforme de formation à distance pour toute la durée de l'entente et demeurer accessibles au grand public sans frais d'inscription avec entrée continue;
- s'inscrire dans l'une des quatre thématiques ciblées, ou en proposer une et en justifier la pertinence.

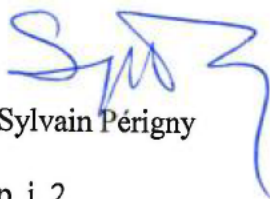
... 2

Nous vous informons qu'un montant maximal de 150 000 \$ par cours est disponible, incluant l'accès au grand public jusqu'en mars 2023 ainsi que la présentation d'un prototype dès septembre 2020.

Le Ministère invite tous les établissements intéressés à soumettre une ou plusieurs propositions. Dans le but de favoriser la collaboration entre les organisations, les initiatives concertées seront privilégiées. Vous trouverez, ci-joint, la grille d'évaluation des propositions ainsi qu'un formulaire de soumission. Les propositions doivent être acheminées au plus tard le 2 mars 2020 à l'adresse bmopan@education.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources et dirigeant réseau de l'information,



Sylvain Périgny

p. j. 2

c. c. M. Simon Bergeron, sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur

Grille d'évaluation des propositions

Appel de propositions pour le développement de cours en ligne ouverts massivement

Nature du projet (60 pts)	
Pertinence du projet et caractère innovant	20
Retombées potentielles auprès du grand public	15
Pertinence de la séquence d'apprentissage (planification) et des contenus du cours	10
Pertinence des objectifs pédagogiques	5
Stratégie de rétroaction aux apprenants et apprenantes	5
Approches pédagogiques du cours	5
Démarche (40 pts)	
Démarche de consultation et de validation des ressources éducatives	15
Hébergement du cours et pérennité	10
Logiciels utilisés pour le développement des ressources éducatives libres	5
Montage financier	5

Projet local ou concerté entre plusieurs établissements	5
---	----------

Appel de propositions pour le développement de cours en ligne ouverts massivement

Date limite pour la remise du formulaire : **2 mars 2020**

1 – Renseignements sur le ou les établissements d'enseignement supérieur

1.1 Projet local ou concerté entre plusieurs établissements (cochez le type d'action)

- ☐ Projet local (un seul établissement)
- ☐ Projet concerté (plusieurs établissements – veuillez indiquer la liste à la section 1.3 ci-dessous)

1.2 Établissement d'enseignement supérieur porteur de la demande

Établissement :

Personne responsable :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Poste :

Courriel :

1.3 Autre(s) établissement(s) d'enseignement supérieur collaborant au projet

2 – Renseignements sur le projet

2.1 Titre du projet :

2.2 Besoin de formation ciblé par le cours en ligne ouvert massivement (cochez un seul choix)

Catégorie 1

- ☐ La profession enseignante au XXI^e siècle
- ☐ L'intelligence artificielle
- ☐ Développer sa compétence numérique
- ☐ La formation à distance

Catégorie 2

- ☐ Autre besoin (remplir la section 2.3)

2.3 Autre besoin de formation à grande échelle ciblé par le cours en ligne ouvert massivement et justificatif (maximum de 300 mots)

3 – Description du projet

3.1 Description générale du projet (présentez sommairement votre projet - maximum de 200 mots)

3.2 Pertinence du projet et caractère innovant par rapport à d'autres cours similaires (décrivez votre projet)

3.3 Retombées potentielles auprès du grand public

3.4 Description de la séquence d'apprentissage (planification) et des contenus du cours

3.5 Description des objectifs pédagogiques du cours

3.6 Rétroaction aux apprenants et apprenantes

Décrivez de quelle façon les apprenants et apprenantes qui suivent le cours pourront obtenir de la rétroaction.

Rappel : Toute prestation de services doit être comptabilisée dans le montage financier. Ainsi, si la rétroaction est fournie par des intervenants humains, leur rétribution devrait être comptabilisée.

3.7 Description de la ou des approches pédagogiques utilisées dans le processus de conception du cours

3.8 Démarche de consultation et de validation des ressources éducatives

3.9 Hébergement du cours

Sur quelle plateforme sera hébergé le cours pour une durée minimale de 3 ans et rendu accessible au grand public?

Nom de la plateforme de formation à distance :

Lien vers la plateforme :

3.10 Pérennité et intégration à une formation créditée

Le cas échéant, quels moyens envisagez-vous pour favoriser le maintien et la mise à jour du cours au-delà d'un mandat pour son développement et ses premières prestations?

Est-ce qu'un établissement a manifesté de l'intérêt à explorer une possible intégration du cours à un programme de formation menant à l'obtention d'un diplôme?

Note : Ceci ne représente pas un engagement et ne fera pas partie du mandat.

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez :

3.11 Logiciels utilisés pour le développement des ressources éducatives libres

S'ils sont connus, quels seront les logiciels utilisés pour le développement des différents types de ressources?

Note : À des fins d'interopérabilité et de facilité de remodelage, l'usage de logiciels libres sera considéré plus pertinent aux fins du présent appel.

4 – Description détaillée du projet

Décrivez votre projet de manière détaillée. Si l'espace n'est pas suffisant, joignez un ou des documents complémentaires en annexe de ce formulaire. Si le projet est en partenariat, indiquez pour chaque action réalisée par un partenaire le nom de ce dernier entre parenthèses.

Actions prévues Décrivez les actions prévues dans le cadre du projet.	Calendrier de réalisation Indiquez le temps prévu pour la réalisation de chaque action.
Développement des ressources éducatives libres	
Consultation auprès des réseaux (collégial et universitaire)	

Hébergement et prestation du cours	
Autres	

5 – Montage financier

Dans chaque catégorie, indiquez les dépenses prévues pour la réalisation du projet et justifiez celles-ci.

Personnel affecté à la réalisation du projet Justifiez :	0 \$
Honoraires professionnels Justifiez :	0 \$
Frais de déplacement Justifiez :	0 \$
Matériel, équipement ou logiciels spécialisés à l'usage exclusif du projet Justifiez :	0 \$
Autres dépenses Justifiez :	0 \$
Total	
Contributions financières de l'établissement ou de partenaires (s'il y a lieu)	
Montant demandé	

6 – Approbation obligatoire

Nous nous engageons à réaliser le projet tel qu'il est présenté dans le cadre de cette proposition de services.
Nous confirmons que les renseignements fournis dans ce formulaire et les documents annexés sont exacts.
Nous nous engageons à communiquer tout autre renseignement nécessaire à l'analyse du projet.

Responsable du projet

Nom de la responsable ou du responsable du projet :	
Titre de la responsable ou du responsable du projet :	
Signature :	Date (AAAA-MM-JJ) :

Administratrice ou administrateur autorisé de l'établissement ou de l'organisme

Nom de l'administratrice ou de l'administrateur :	
Titre de l'administratrice ou de l'administrateur :	
Signature :	Date (AAAA-MM-JJ) :

Important

Veuillez retourner ce formulaire par courriel à bmopan@education.gouv.qc.ca.

Québec, le 12 mai 2020

Monsieur Didier Paquelin
Professeur titulaire
Université Laval
2320, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la proposition que vous avez soumise pour le développement d'un cours en ligne ouvert massivement portant sur la formation à distance, soit *Conception, réalisation d'expériences d'apprentissage multimodales*, a été retenue par le comité d'évaluation. Au nom du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, je vous offre toutes mes félicitations. Je suis convaincu que ce cours répondra au besoin du Ministère quant à l'initiation à la formation à distance du grand public, et notamment des acteurs de l'éducation.

Vous serez contacté sous peu par le Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique pour préparer une entente de services en vue du développement de la proposition que vous avez soumise. Vous serez aussi invité à participer à un comité de partage rassemblant les responsables de projets complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge

c. c. M. Fernand Gervais, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de
l'Université Laval

Québec, le 12 mai 2020

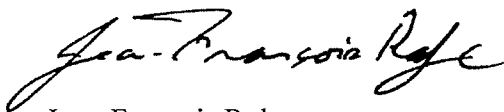
Monsieur Bruno Poellhuber
Professeur titulaire
Université de Montréal
3535, chemin Queen Mary
Montréal (Québec) H3V 1H8

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la proposition que vous avez soumise pour le développement d'un cours en ligne ouvert massivement portant sur la formation à distance, soit *Concevoir et encadrer un module de cours à distance*, a été retenue par le comité d'évaluation. Au nom du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, je vous offre toutes mes félicitations. Je suis convaincu que ce cours répondra au besoin du Ministère quant à l'initiation à la formation à distance du grand public, et notamment des acteurs de l'éducation.

Vous serez contacté sous peu par le Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique pour préparer une entente de services en vue du développement de la proposition que vous avez soumise. Vous serez aussi invité à participer à un comité de partage rassemblant les responsables de projets complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge

c. c. M^{me} Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études



Québec, le 12 mai 2020

Monsieur Thierry Karsenti
Professeur titulaire
Université de Montréal
Case postale 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la proposition que vous avez soumise pour le développement d'un cours en ligne ouvert massivement portant sur la formation à distance, soit *La compétence numérique : l'affaire de tous!*, a été retenue par le comité d'évaluation. Au nom du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, je vous offre toutes mes félicitations. Je suis convaincu que ce cours répondra au besoin du Ministère quant à l'initiation à la formation à distance du grand public, et notamment des acteurs de l'éducation.

Vous serez contacté sous peu par le Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique pour préparer une entente de services en vue du développement de la proposition que vous avez soumise. Vous serez aussi invité à participer à un comité de partage rassemblant les responsables de projets complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-François Roberge

c. c. M^{me} Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une

décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).